



Bulletin municipal



Ville de Lac-des-Aigles

Volume 18 - Numéro 1

Mars 2026

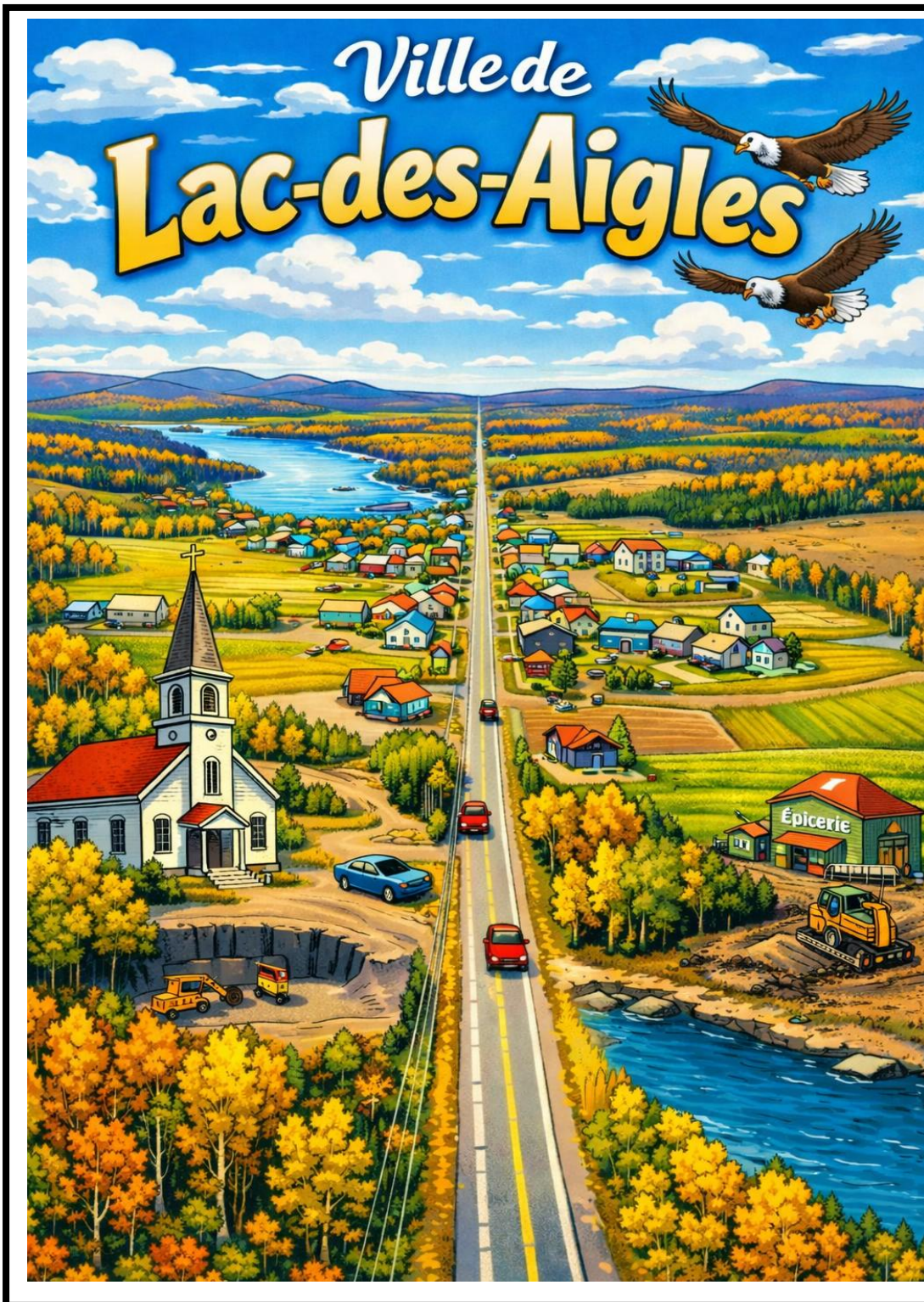
73, rue Principale

C.P. 69, Lac-des-Aigles

(Québec) G0K 1V0

Téléphone : (418) 779-2300

Courriel : tania@lacadesaigles.ca



PROCHAINES PARUTIONS DU BULLETIN

- Été 2026
- Automne 2026
- Hiver 2026
- Printemps 2027

DATE LIMITE DE REMISE DES ARTICLES

- 15 juin 2026
- 14 septembre 2026
- 14 décembre 2026
- 15 mars 2027

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire	2
Avis Public	3 - 4
Infos municipales, date taxes mun.	5 à 7
Correspondance	8
Info Biblio	9 - 10
Défi pissenlits, Compost	11
Alerte municipale	12
Recherche pompiers auxiliaires	12
Caserne 45	13
La chronique forestière	14
Entre-Amis	15
Distribution d'arbres	16
L'Aire de l'envol	16
Tournoi pêche, Drag de Ski-doo	17
Recette santé printanière	18
Nouveau née, tirage	19
Décès	20
Animation lecture	21
Calendrier des événements, MDJ	21
Horaire Biblio, Horaire Bureau	22
Tarifs Locaux municipaux	23
Conseil et Employés Municipaux	24

MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'hiver tire à sa fin et le printemps sera bientôt là. Je profite de l'occasion pour souhaiter à tous les acériculteurs de la municipalité une production à la hauteur de leurs attentes !

En ce qui a trait à nos quelques projets qui sont déjà en marche, dont la déphosphatation de nos étangs aérés, conformément aux exigences du ministère de l'Environnement, afin de limiter les coûts de cette opération, nous avons sollicité une deuxième expertise. Les résultats devraient être positifs. Par ailleurs, après plusieurs démarches, nous sommes très heureux de voir enfin débiter les travaux liés à l'installation d'une tour cellulaire dans la communauté, une étape importante pour l'amélioration de la couverture et des services dans notre municipalité.

Je tiens à remercier nos employés des travaux publics qui ont effectué un travail rigoureux et exceptionnel cet hiver pour rendre nos routes sécuritaires. Je souhaite aussi saluer la capacité de nos employés de bureau pour leur professionnalisme, leur dévouement et leur contribution essentielle au bon fonctionnement de notre municipalité, et ce, malgré toutes les exigences auxquelles nous sommes soumis.

En terminant, merci du fond du cœur aux organisateurs, aux bénévoles du tournoi de pêche et de drag de motoneige, pour tout le travail accompli. Votre engagement et votre dynamisme ont grandement contribué à faire de ses événements un véritable succès encore cette année !

Je souhaite également féliciter les organisateurs du tournoi de hockey, qui a connu un franc succès. Cet événement rassembleur a su créer une ambiance conviviale et chaleureuse, démontrant une fois de plus la vitalité de notre milieu.

Enfin, je tiens à souligner l'implication soutenue d'Alexandre Rodrigue pour la gestion des loisirs et de la patinoire tout au long de la saison. Son dévouement et son sens des responsabilités ont été grandement appréciés.

Merci à chacun d'entre vous de faire vivre notre communauté avec autant de cœur et d'énergie. Nous sommes fiers de pouvoir compter sur des personnes aussi impliquées dans notre communauté.

Mes plus sincères remerciements aussi aux participants, sans vous ces activités n'auraient pas lieu.

Je vous souhaite à tous un beau et lumineux début de printemps, rempli de douceur et de beaux moments à venir.

Au plaisir de vous croiser en ville !

Michel Dubé
Maire de la ville de Lac-des-Aigles

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, QUE :

- À la séance régulière du conseil municipal tenue le 2 mars 2026 le règlement suivant a été adopté dont en voici quelques extraits :

RÈGLEMENT NUMÉRO # 236-26 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 185-22

ATTENDU QUE le conseil de la Ville a adopté, le 7 février 2022, le *Règlement numéro 185-22 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es abrogeant le règlement 153-18* ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute Ville doit, au 1^{er} mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé remplaçant celui en vigueur, avec ou sans modification ;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025 ;

ATTENDU QU'il y a lieu, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus-es révisé ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées ;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Ville ou, en sa qualité de membre du conseil de la Ville, d'un autre organisme ;

ATTENDU QUE la Ville, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code ;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Ville et les citoyens ;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Ville incluant ses fonds publics ;

ATTENDU QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu' élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

ATTENDU QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues ;

ATTENDU QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts ;

ATTENDU QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Ville et les membres du conseil ;

ATTENDU QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale ;

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 73 de la rue Principale à Lac-des-Aigles, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h et 16 h et le vendredi entre 8 h et 12 h.

Donné à Lac-des-Aigles, ce troisième jour du mois de mars deux mil vingt-six

Francine Beaulieu, directrice générale adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :

- à la séance régulière du conseil municipal tenue le 2 février 2026 a été adoptée par la résolution 27-26 le règlement # 233-26 modifiant le règlement de construction 125-14 de la Ville de Lac-des-Aigles, voici quelques extraits :

RÈGLEMENT NUMÉRO 233-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 125-14 DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES

L'article 2.11.1 : Avertisseur de fumée est ajouté.

Au moins un avertisseur de fumée doit être installé dans tout logement.

Lorsqu'un logement comporte plus d'un étage, un sous-sol ou une cave, un avertisseur de fumée doit être installé à chaque étage, incluant le sous-sol et la cave.

Un avertisseur de fumée doit également être installé dans le corridor près des chambres, dans chaque chambre où l'on dort et près des escaliers.

Les avertisseurs de fumée doivent être installés au plafond, à un minimum de dix centimètres (4 pouces) du mur, ou au mur, à une distance comprise entre dix et trente centimètres (4 à 12 pouces) du plafond. Ils doivent être placés à au moins un mètre (40 pouces) d'un ventilateur, d'un climatiseur, d'une prise ou d'un retour d'air, afin d'éviter que le déplacement d'air nuise à leur bon fonctionnement. Ils doivent être installés sans obstruction pour permettre à la fumée de s'y rendre facilement. Tout avertisseur de fumée doit être en bon état de fonctionnement en tout temps, maintenu propre et ne doit pas être peinturé.

Les avertisseurs de fumée alimentés par un circuit électrique doivent être interconnectés afin que tous les avertisseurs se déclenchent simultanément peu importe l'origine de la fumée ou de l'incendie. Ces avertisseurs doivent également être munis d'une alimentation secondaire à batterie afin d'assurer leur fonctionnement lors d'une panne de courant. Les avertisseurs de fumée branchés sur un circuit électrique ne peuvent en aucun cas être remplacés par un modèle fonctionnant uniquement à pile.

Le propriétaire est responsable de l'installation et du remplacement des avertisseurs de fumée. Le locataire est responsable de s'assurer du bon fonctionnement des avertisseurs de fumée dans son logement. Lorsque les avertisseurs électriques ne sont pas interconnectés, il incombe au propriétaire de faire appel à un électricien qualifié pour procéder à leur interconnexion.

Tous les avertisseurs de fumée doivent respecter les normes canadiennes et avoir le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada. Les avertisseurs doivent être remplacés au plus tard dix (10) ans suivant leur date de fabrication.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 73, rue Principale à Lac-des-Aigles sur les heures normales de bureau soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

DONNÉ À LAC-DES-AIGLES, CE deuxième jour du mois de mars deux mille vingt-six.

Francine Beaulieu
Directrice générale adjointe

Date de versements de taxes annuelles 2026 (sauf mises à jour)

1^{er} versement : 23 février 2026

2^e versement : 04 mai 2026

3^e versement : 13 juillet 2026

4^e versement : 21 septembre 2026



Décembre 2025 –Janvier 2026 –Février 2026

RÉSO 296-25 ROGRAMME DE SOUTIEN À L'ENSEMENCEMENT - PÊCHE EN HERBE - JANVIER 2027

Que la Ville de Lac-des-Aigles s'inscrive au Programme Pêche en herbe et de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour un projet d'ensemencement de 4 500 \$.

Qu'elle désigne Mme Francine Beaulieu, directrice générale adjointe et en son absence Mme Josée Sirois, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et M. Luc Sirois responsable terrain.

Et qu'elle atteste que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée.

RÉSO 297-25 FONDATION – CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DU TÉMISCOUATA

Lettre reçue le 18 novembre de Demande de commandite de la Fondation du Centre d'études collégiales du Témiscouata, nous informant que leur but est de permettre aux étudiants de poursuivre leur parcours collégial au Témiscouata en les soutenant par le biais de bourses.

Avec ses programmes en Éducation spécialisée dès janvier 2026, en Soins infirmiers, le Campus du Témiscouata contribue à former des travailleurs pour conserver des soins de santé dans notre communauté.

Que la Ville de Lac-des-Aigles donne un montant de 100 \$ à la fondation.

Le conseil adopte le budget « Charges » qui suit pour l'année financière 2026.

CASERNE : 45

LISTE OFFICIELLE DES POMPIERS 2026 - VILLE DE LAC-DES-AIGLES

	Nom	Prénom	Fonction
1	Leblanc Breault	Jonathan	Directeur du Service incendie (Chef pompier)
2	Caron	Yves	Capitaine - Officier
3	Bourgoin	Damien	Pompier
4	Caron	Luc	Pompier
5	Duchesne	Richard	Lieutenant - Officier
6	Mailloux	Valérie	Pompière
7	Malenfant	Manon	Pompière
8	Marquis	Maxime	Lieutenant - Officier
9	Morin	Gabriel	Pompier
10	Ouellet	Marie-Pier	Pompière auxiliaire
11	Proulx	Kevin	Pompier auxiliaire
12	Rioux	Jean-Philippe	Pompier auxiliaire
13	Rodrigue	André-Bruno	Lieutenant -OSST - Officier
14	Sirois	Josée	Pompière
15	Tardif	Stéphanie	Pompière auxiliaire

Que la Ville de Lac-des-Aigles officialise cette liste des pompiers pour l'année 2026. Cette liste comprend 15 pompiers et une (1) première répondante, Jessika Bérubé.

10-26 COLLOQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE – APEQ

Invitation à participer au Colloque le 7 février de 8 h à 16 h 30. Au Centre PGR sur « Opérationnalisation d'un centre de services aux personnes sinistrées »

Coût de 370 \$ /membre.

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise l'inscription de Jonathan Leblanc-Breault, Josée Sirois et Chantal Ouellet sinon Vicky Ouellet.

15-26 BUDGET 2026 OMHT

Que la Ville de Lac-des-Aigles approuve le dépôt du Budget 2026 de l'OMHT avec un déficit de 597 \$ pour une part municipale à payer de 60 \$.

17-26 FÊTE NATIONALE

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate Madame Julie Sirois ou Tania Khan, en son absence comme responsable de faire une demande d'aide financière pour la Ville pour la tenue d'activités de la Fête nationale du 24 juin prochain.

20-26 DRAG DE MOTONEIGE

Le DRAG aura lieu le 7 février.

Reçu demande de RALDA : Frédéric Dubé, Éric Rioux et Carl Lévesque

Pour la fourniture de 4 voyages d'abrasif, machinerie, déneigement du terrain de la plage, le pavillon, le permis de bar, publicité sur Facebook, et lettres pour commanditaires et photocopies. Et un montant de 500 \$.

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte la demande pour la fourniture de 4 voyages d'abrasif, machinerie, déneigement du terrain de la plage, le pavillon, le permis de bar, publicité sur Facebook, et lettres pour commanditaires et photocopies.

Qu'elle fournisse une aide financière de 500 \$.

Et demande à RALDA de fournir à la Ville un Bilan de l'activité à chaque année.

22-26 27.1 CONTREMAÎTRE PAR INTÉRIM

Que la Ville de Lac-des-Aigles nomme comme contremaître par intérim M. Mathieu Lévesque.

36-26 DEMANDE DU CENTRE DES FEMMES DU Ô PAYS – JOURNÉE INTERNATIONALE DU DROIT DES FEMMES – ACTIVITÉ MIXTE

Reçu par courriel une lettre de demande de commandite du CFOP pour organiser une activité pour souligner la Journée internationale des droits de femmes, vendredi le 6 mars à 17 h au Bien de même à Squatec. Soit un Souper-spectacle avec repas chaud par un traiteur local à faible coût. Activité mixte.

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte de fournir son appui par une aide de 100 \$.

39-26 DEMANDE DE FINANCEMENT FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA

Résolution – Contribution financière pour l'attraction et la rétention de jeunes travailleurs

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte de renouveler la contribution financière d'un montant de 149,25 \$ (soit 0,25 \$ par habitant) afin de soutenir la continuité des initiatives visant l'attraction et la rétention des jeunes travailleurs dans notre région.



CORRESPONDANCE DÉCEMBRE 2025 – JANVIER – FÉVRIER 2026

1. Reçu par courriel la demande de la MRC concernant le service 911 nouvelle génération :

« Les services 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG) sont une version nouvelle et améliorée du service 9-1-1. Une fois le 9-1-1 PG lancé, les Canadiens et les premiers intervenants disposeront de nouveaux outils qui amélioreront la sécurité publique en rendant les communications en situation d'urgence plus rapides et accessibles.

-Source : <https://crtc.gc.ca/fr/phone/911/gen.htm>

Au Québec, les municipalités sont responsables de la création et de la gestion des adresses, des noms de rue et du réseau routier local sur leur territoire.

Dans le contexte de la mise en place du service 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG), les municipalités ont la responsabilité de fournir ces données au gouvernement afin d'optimiser la localisation des appels d'urgence.

-Source : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgence-9-1-1/centres-durgence-9-1-1/donnees-cartographiques-municipalites>

La Ville de Lac-des-Aigles (DGA), verra à faire les validations, modifications, ajouts et retraites des adresses sur ARCGIS carte de la MRC, selon la procédure fournie par la MRC (7 pages). Du jamais fait.

2. Reçu courriel de Begin & Begin, Cascades et Groupement forestier de Témiscouata, pour tous les membres du conseil, demande urgente de rencontre – Impacts de la nouvelle répartition acéricole sur l'industrie de la transformation des feuillus durs au Bas-Saint-Laurent, afin de faire le point sur le dossier du développement acéricole.

3. Reçu courriel jeudi, le 27 novembre de la CAUREQ, nous invitant à prendre connaissance d'une lettre importante. À compter du 29 novembre minuit, les préposés de réception des appel 911 (PATAU) seront en grève indéterminée. Aucune heure de déplacement des unités ne sera transmise, la confirmation de la réception du message sera remplacée par la mention « message reçu, PATAU en grève ». Par la suite d'autres moyens de pressions s'intensifieront...

4. Invitation à la Fête de Noël au Pavillon dimanche le 13 décembre, avec dîner de 11 h 30 à 12 h 45, au coût 10 \$ enfant de 6 à 12 ans, 18 \$ 13 ans et +. Au profit des enfants de l'école primaire de Lac-des-Aigles. Cipaille, pain et salade et dessert et breuvage. Billet en vente chez Carolie.

5. Reçu par courriel de la RIDT, les dates des rencontres prévues en 2026 à tous les 3^e mercredi du mois, sauf en septembre où elle sera le 4^e mercredi du mois. En juillet aucune rencontre.

6. Reçu par courriel le 20 janvier, de M. Guillaume Chrétien, aménagiste de la MRC, qui fait un suivi concernant les besoins de l'inventaire GES par municipalité **dans le cadre du plan climat**. Dans le cadre de cette démarche, chaque municipalité obtiendra un inventaire GES propre à ses activités, ainsi qu'une proposition de cible de réduction et de plan d'action pour une période de 10 ans. À noter que l'inventaire, la proposition de cible de réduction et la proposition de plan d'action seront présentés à chaque municipalité pour une préapprobation avant d'intégrer ces contenus dans le plan climat de la MRC de Témiscouata. Pour la réalisation de l'inventaire GES corporatif, il a besoin des informations jointes à ce courriel. Soit pour l'année 2023, les factures d'essence, de propane ... les factures de consommation d'énergie des bâtiments ..

Il est demandé que la directrice générale communique avec M. Chrétien afin que les données retenues dans le cadre de la démarche du Plan climat de la MRC soient basées sur l'année 2025, et non sur l'année 2023.

7. Invitation reçue de la Table régionale des élus/es municipaux du Bas-Saint-Laurent à leur 2^e rendez-vous des élus, qui aura lieu, vendredi, le 25 avril 2026 de 9 h à 15h30, suivi d'un cocktail, à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup (salle A).

8. Le Tremplin vous écrit afin de solliciter votre adhésion comme membre au coût de 25\$. Le conseil accepte l'adhésion au Tremplin pour 2026.

La BIBLIOTHÈQUE VOUS INFORME

Nouveaux Livres achetés depuis la dernière parution du journal

Pour les adultes

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Même auteur que la femme de ménage	Le boyfriend La locataire	Freida McFadden
Tome 2	Le chant des Highlands	Sarah Lark

Pour les enfants

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 1 à 8	Fou du Hockey	Alain Bergeron
Tome 18	Le journal de Dyane	Marilou Addison
	Le Noël de Juliette	Roseline Brassat
	Jack et le haricot magique (PETIT CLASSIQUE)	
	Boucle d'Or et les trois ours (PETIT CLASSIQUE)	
	Le lièvre et la tortue (PETIT CLASSIQUE)	
Horreur 2 lunes	Les vieux livres sont dangereux Un bruit dans les murs	Francois Gravel Geneviève Bigué
	Raconte-moi Patrick Roy Raconte-moi Kevin Owens Raconte-moi Jura J Slafkovsky Raconte-moi Chantal Machabée Raconte-moi Alexandra Stréliski	Mickael Lalancette Pat Laprade Pat Laprade Joanie Godin Johanne Mercier
Tome 1-2-3	Coco Labatte	Marilou Addison
	Les héros de 2 ^{ième} année Les héros de 1 ^{er} année	Maxime Gillio
Tome 14	Les super chien	Dav Pilkey

CONCOURS et ANIMATIONS

Passeport lecture revisité : Lire sans limite c'est payant !

Le premier tirage s'est fait le jour de l'animation lecture de Noël le 16 décembre pour Lac-des-Aigles.

Le gagnant étant **Malik Oudina**. Félicitations pour ton prix et pour ta participation régulière à la bibliothèque.

Le prochain tirage sera à l'animation lecture de Pâques. Le gagnant recevra un certificat cadeau de \$100.00 de Buro Pro.

Pour avoir droit à ces tirages il suffit de prendre ton passeport de lecture à ta bibliothèque et de te plonger dans des histoires incroyables qui transforme chaque livre en une aventure à ton image. Après 6 visites tu as une chance pour le tirage.

Les passeports sont disponibles jusqu'à l'âge de 12 ans.

ANIMATION LECTURE de Pâques

L'animation lecture **aura lieu MERCREDI 1 avril à 18h30** à la bibliothèque.

JEUX DE SOCIÉTÉ

Des jeux de société sont disponibles pour la location pour les jeunes, il y a de nouveaux jeux depuis la mi-novembre.

EXPOSITION D'ŒUVRE D'ART

A la bibliothèque nous avons la chance d'avoir une toute nouvelle exposition de toiles. Je laisse Jean-Félix le soin de se présenter.

*Bonjour à vous ! Je me présente, Jean-Félix Fleury Lecourtois alias Xilefirvel. Artiste peintre autodidacte depuis l'année 2000, en pause depuis 2020 ; il me fait plaisir d'écrire ces lignes aujourd'hui pour vous inviter à venir faire un tour en famille, entre amis (es) ou en solo à notre chaleureuse bibliothèque municipale. Certes pour venir y chercher quelques livres, mais aussi pour y découvrir une toute nouvelle exposition de toiles éclectique ! Cette exposition regroupant diverses toiles que j'ai cumulées au fil des ans, dont certaines étant gentiment prêtées pour l'occasion, sauront capter l'attention des petits et grands par leurs différents styles et époques de réalisation. Afin de vous donner une idée de ce qui vous attends, je vous partage ici mon site internet : **abstrait-fantastique.com***

Vous y trouverez la quasi- totalité de mon porte-folio d'artiste peintre ainsi que des photos du plus grand projet de murales auquel j'ai pu participer en 2014 dans le cadre du Congrès Mondial Acadien : Les Murmures des Villages.

En espérant que cette exposition saura vous faire voyager !

Au plaisir, Jean-Félix

Club de lecture

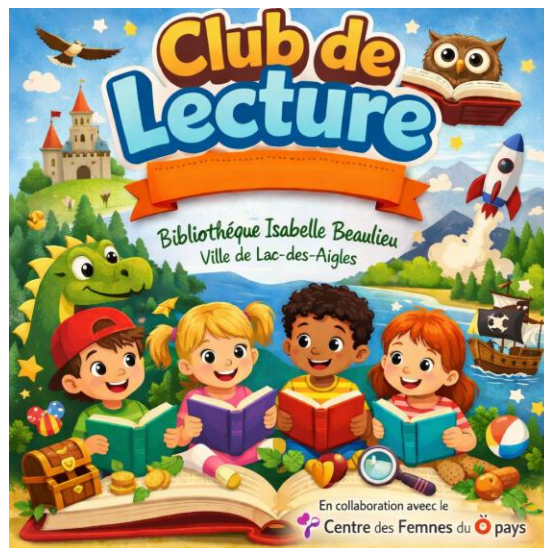
Il y a de la nouveauté à la bibliothèque, un club de lecture en collaboration avec le centre des femmes. La bibliothèque se veut d'être un endroit sans prétention où on se retrouve pour échanger autour de la littérature, favorisant la réflexion critique et la découverte de nouvelles perspectives.

Vous êtes une femme intéressée à se joindre à ce groupe vous n'avez qu'à appeler au Centre des Femmes pour manifester votre intérêt au 418-779-2316.

Dates : 3^{em} mercredi de chaque mois.

Les dates à venir :
18 mars- 15 avril et le 20 mai

Heures : de 13h00 à 15h00



LE DÉFI

Le Défi Pissenlits est une initiative québécoise qui invite les citoyennes et citoyens ainsi que les organisations à retarder la tonte du gazon au printemps pour offrir nectar et pollen aux pollinisateurs. Ce geste simple favorise la survie de ces espèces essentielles à la biodiversité et à notre alimentation et sensibilise la population aux enjeux environnementaux. Depuis 2021, le mouvement mobilise chaque année des centaines de municipalités et d'entreprises. Depuis 2025, Nature-Action Québec poursuit cette mission avec ambition : élargir la portée du défi et renforcer l'éducation à la protection de la biodiversité !



Les objectifs du défi

- **Sensibiliser** largement à l'importance des pollinisateurs pour l'alimentation et la biodiversité.
 - Fournir des **outils** et un **accompagnement** pour faciliter la participation.
 - **Mobiliser** un maximum de participants et valoriser leur engagement.
- Inciter à **retarder la tonte** du gazon au printemps pour **soutenir** les pollinisateurs.
- Promouvoir des pratiques écologiques et la **gestion différenciée des espaces verts**.
 - Encourager une **évolution durable** des pratiques au-delà du défi.

Jusqu'à quand doit-on retarder la tonte du gazon au printemps?

Dans le cadre de l'initiative du Défi Pissenlits, il ne s'agit pas de fixer une date précise pour retarder la tonte. L'objectif est plutôt de laisser le temps aux pollinisateurs de profiter des plantes dès leur éclosion, plutôt que de couper toutes les pousses dès leur apparition. **On peut s'appuyer sur l'évolution des pissenlits : les conserver tant qu'ils sont jaunes et les tondre une fois qu'ils se fanent.**

Inscription corporative au Défi Pissenlits 2026

Merci de vous joindre au mouvement qui supporte les insectes pollinisateurs, un pissenlit à la fois!

<https://defipissenlits.ca/products/inscription-corporative-defi-pissenlits>



COMPOST

Saviez-vous qu'un nouveau bac de compostage est maintenant accessible dans la municipalité ? Il est installé dans la cour de l'édifice municipal, un emplacement central et facile d'accès pour tous.

Pourquoi composter ?

Premièrement, dès le 1^{er} avril, des frais supplémentaires seront appliqués si un deuxième bac à ordures est nécessaire. Composter permet donc de réduire le volume de déchets et de réaliser des économies.

Deuxièmement, dans toutes les municipalités, les ordures sont facturées au poids. Moins il y a de déchets, moins cela coûte cher à la municipalité — ce qui aide à limiter les hausses potentielles de taxes. Une autre bonne raison d'y penser !

Troisièmement, le compostage est un geste écologique concret et efficace. Il diminue la quantité de matières envoyées à l'enfouissement, réduit les émissions de méthane (un puissant gaz à effet de serre) et transforme les résidus organiques en un engrais naturel riche et bénéfique.



Que peut-on mettre dans le compost ?

- Tous les restes alimentaires : fruits, légumes, pelures, salades, etc.
- Les emballages souillés en papier ou en carton, ainsi que la vaisselle compostable.
- Le papier essuie-tout, les serviettes de table, les mouchoirs et le papier à main.
- Les matières organiques comme le café moulu, les sachets de thé et les fleurs.



Composter devient rapidement une habitude simple à intégrer au quotidien. Ce n'est pas une contrainte lorsque nous comprenons l'importance de ce geste et que nous le posons pour nous-mêmes, pour notre communauté et pour l'environnement. De plus, il nous suffit de penser aux sites d'enfouissement remplis de tonnes de déchets pour constater que la gestion des matières résiduelles est devenue un enjeu majeur de société. Nous sommes tous concernés et chacun peut faire une différence. Il est temps de passer à l'action

INSCRIVEZ-VOUS AUX ALERTES MUNICIPALES !

Recevez rapidement toutes les informations importantes de la municipalité :



Alertes météo
et tempêtes



Fermetures de
route et travaux



Avis concernant
l'eau potable



Autres messages
urgents ou importants



Autres messages
ou importants

Pour vous inscrire,

<https://lac-des-aigles.portailcitoyen.com>

Lien aussi disponible sur le site internet de la ville

**Pas d'internet ?
Pas de problème !**

**Les alertes peuvent aussi
être envoyées par téléphone.**

☎ Si vous n'êtes pas à l'aise avec internet et souhaitez vous inscrire,
nous pouvons le faire pour vous avec votre permission.

☎ Appelez-nous pour nous en informer.

Ne manquez plus aucune alerte municipale — inscrivez-vous dès aujourd'hui !

☎ Les alertes peuvent aussi être envoyées **par téléphone**. Merci.



**CASERNE 45 -
VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

**RECHERCHE DE
POMPIERS ET
POMPIÈRES AUXILIAIRES**

- ✓ 16 ans et plus
- ✓ Équipe dynamique
- ✓ Être disponible
- ✓ Formation payée
- ✓ Bon salaire

Bienvenue à toutes et à tous!

Contactez Jonathan Leblanc Breault au
418 509-8223



CASERNE 45 – VILLE DE LAC-DES-AIGLES

Bonjour à tous et à toutes,

Aujourd'hui, j'aimerais vous faire un rappel sur l'importance du détecteur de fumée.

Cet appareil peut sauver votre vie, celles des personnes qui vous sont proche et, potentiellement, celle d'un pompier qui n'aurait pas à faire de sauvetage si tous les occupants sont déjà évacués à notre arrivée. Dans notre ville, chaque résidence devait minimalement être munie d'un détecteur de fumée par étage. Depuis peu, il est également obligatoire d'en installer un supplémentaire dans chaque chambre à coucher ou une porte peut se fermer.

Il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer que ce règlement est respecté et que les dispositifs requis sont adéquatement installés et fonctionnels.

Voici quelques informations importantes à retenir afin d'assurer le bon fonctionnement de vos détecteurs de fumée :



- Les piles doivent être remplacées **2 fois par année**. Il est important de **ne jamais utiliser de piles rechargeables** dans un détecteur de fumée.
- Le détecteur **DOIT être remplacé après dix ans de sa fabrication**. Si la date est illisible ou absente, il est recommandé de ne pas prendre de risques et de remplacer l'appareil immédiatement. De plus, un détecteur qui a été peint doit être remplacé **SANS DÉLAI**.

Rappelons que lors d'un incendie, chaque seconde compte. En ce qui concerne le bon fonctionnement de vos détecteurs de fumée, il est impératif d'éviter toute négligence.

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de votre service incendie. Il nous fera toujours plaisir de vous informer et de vous accompagner dans vos démarches.

J'aimerais également aborder un deuxième point important concernant les feux extérieurs. Je parle ici des feux autre qu'un feu de joie. Si vous souhaitez brûler des branches et d'autres matériaux, vous devez obligatoirement obtenir l'autorisation de la municipalité **AVANT** d'effectuer ce type de brûlage.

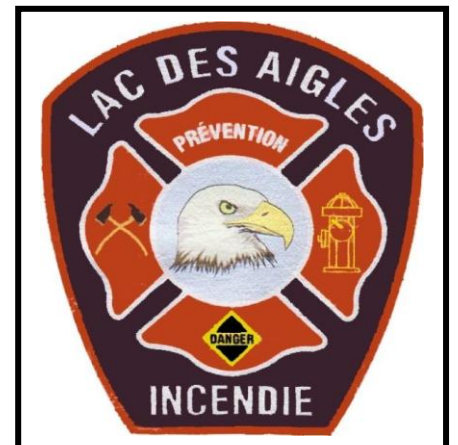
Certaines règles doivent être respectées, notamment en ce qui concerne la dimension du feu ainsi que la distance minimale à respecter par rapport aux bâtiments. Pour l'obtention d'un permis, nous vous demandons de communiquer avec nous quelques jours à l'avance. Un membre de notre personnel se déplacera afin de vérifier la conformité du site, le cas échéant, procédera à la délivrance du permis.

Enfin, veuillez noter que des amendes peuvent être imposées en cas de non-respect de ces deux règlements.

Voilà les personnes ressources à appeler pour la délivrance d'un permis :

Bureau municipal : 418-779-2300 Poste 3 (*Jonathan L. Breault*)

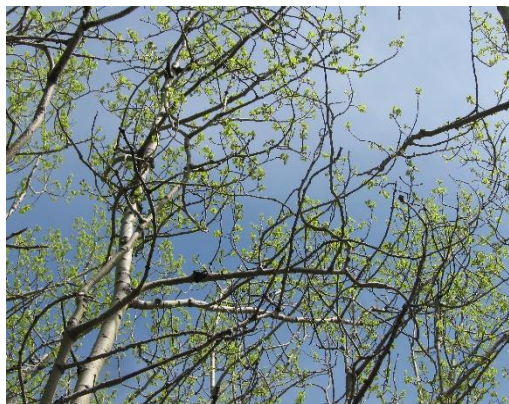
Merci de votre temps et de votre participation à limiter les incidents dans votre ville.



LA CHRONIQUE FORESTIÈRE

de l'Association forestière bas-laurentienne

10, 7^e Avenue, St-Fabien - (418) 896-1213- www.afbl.info



Les arbres au printemps

Saviez-vous que, contrairement à la croyance populaire, les bourgeons ne se forment pas au printemps, mais bien à la fin de l'été ?

Avant même l'arrivée de l'hiver, de petits bourgeons sont déjà installés sur les rameaux. Ils resteront là tout l'hiver, protégés par des écailles rigides qui les isolent du froid et des intempéries.

Pour survivre à la saison froide, les arbres entrent en dormance. Chez les feuillus, cela s'accompagne notamment de la chute des feuilles, ce qui permet de limiter les pertes d'eau. Pendant ce temps, l'arbre conserve son énergie et ses réserves, notamment sous forme de sucres stockés dans les racines.

Lorsque le printemps arrive, l'augmentation des températures et le dégel du sol permettent à l'eau d'être de nouveau absorbée par les racines. Cette eau remonte alors dans le tronc en entraînant avec elle les sucres accumulés durant l'hiver. Ce mouvement vers la cime alimente les bourgeons, qui s'ouvrent et donnent naissance aux feuilles ou aux fleurs. Ce moment s'appelle le *débourrement*.

C'est précisément parce que l'eau et les sucres remontent vers les bourgeons au printemps que l'on peut récolter l'eau d'érable à cette période de l'année. L'arbre met en circulation ce précieux liquide qui servira à nourrir ses nouvelles pousses, et qui fera aussi le bonheur des producteurs et des amateurs de sirop d'érable !

L'Association forestière bas-laurentienne est un organisme à but non-lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et sensibiliser la population à l'importance de la forêt. Nous offrons un service d'animation d'ateliers sur la forêt dans les écoles, les camps de jour, lors d'activités grand-public et pour divers évènements.

Contactez-nous pour planifier une activité dans votre école ou votre municipalité : www.afbl.info





Bonjour,

Je m'appelle Cathy, Animatrice à ***l'association des personnes handicapées du Témiscouata Entre-Amis***

Nous offrons nos services sur l'ensemble du territoire Témiscouatain, à toutes personnes vivant avec des limitations fonctionnelles et/ou cognitives ainsi que des activités de groupe 3x par semaines incluant les quilles tous les vendredis PM

Nous sommes ouverts tous les jours de 8h30 à 16h30 418 938 0898, direction@entre-amis.ca.

10 rue de l'Église, quartier NDDL

Nous avons constaté que peu de Témiscouatains connaissent l'existence de notre OBNL et nous sommes persuadés qu'il doit y avoir des personnes qui pourraient bénéficier de nos services et ne le savent pas.

Notre objectif est de donner un maximum de visibilité dans la communauté du Témis et toucher le plus de personnes possibles. Nous avons commencé à distribuer des affiches sur le territoire. C'est pourquoi nous prenons contact avec toutes les municipalités de la MRC pour demander une mention dans le journal municipal, mais un espace de visibilité ou une mention aussi lors d'évènements, dans les campings, les arénas etc.

Nous sommes ouverts à toutes les suggestions.

Merci beaucoup,

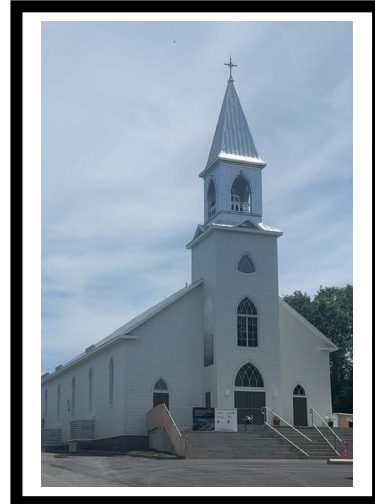
En attendant votre retour de courriel, je vous souhaite une belle journée

DISTRIBUTION D'ARBRES

SAMEDI LE 23 MAI

9H00 À 12H00

LIEU : 72B rue Principale (CISEA)



CABANES À PÊCHE

Très important : voir à retirer vos cabanes à pêche du lac avant que le lac ne dégèle. Merci de votre collaboration !



BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS

Les mercredis : 11 mars et 25 mars, 8 avril et 22 avril, 6 mai et 20 mai et le 3 juin au Centre des loisirs Diane Roy, de 13h30 h à 15h00 h. Ensemble, on peut jouer aux cartes, faire des jeux de société, jouer au pool, jaser, tricoter, etc... Des **activités créatrices** vont s'ajouter à notre programmation.

Le 19 mars, nous irons manger de la **Tire sur neige** à l'érablière de Beaufor, en après-midi, contacter **Johanne** au 418 779-2969 ou **Danielle** sur Facebook.

En mai, nous irons aux **quilles** à Témiscouata sur le lac.

Du co-voiturage sera mis en place pour nous accommoder pour ces deux dernières activités.

Le 25 mai, nous aurons notre **Assemblée générale** et on vous y attend en grand nombre.

SURVEILLEZ-NOUS SUR FACEBOOK



LETTRE DE REMERCIEMENT À TOUS

Les directeurs de l'association de l'ensemencement du lac remercient toute la population pour la solidarité et le soutien apportés durant le tournoi de pêche blanche de janvier 2026. Grâce à votre encouragement 1749 inscriptions ont été prises et 215 cartes vendues. Merci à tous les généreux et nombreux commanditaires, nos bénévoles, c'est grâce à vous si cette activité peut encore se dérouler. La participation a dépassé nos attentes, parents et amis étaient au rendez-vous ainsi que dame nature pour cette activité familiale hivernale. Plus de 2200 ombles de fontaines ont été ensemencés le 11 octobre 2025, et il en sera de même l'automne prochain.

ENCORE UNE FOIS MERCI...

Régis Bérubé, Daniel Beaulieu, Luc Sirois, Briand Bérubé, Yves Beaulieu, Mike Lepage, Damien Bourgoïn, Alexis Pelletier, Steven Lévesque, Yves Caron et Jessika Bérubé.



DRAG DE MOTONEIGE

🙌 MERCI À TOUS! 🙌

Un immense merci à nos commanditaires, sans qui Drag Auto Solution Lac-des-Aigles n'aurait pas été possible.

Un merci tout spécial à nos bénévoles : sans vous, rien de tout cela n'aurait été possible. Votre temps, votre dévouement et votre énergie ont été essentiels au succès de l'événement.

Merci à tous les participants avec **219 inscriptions, ainsi qu'à nos plus de 700 spectateurs** qui ont répondu présents et créé une ambiance incroyable lors de cette journée exceptionnelle ❄️🏁

Grâce à vous tous, **plus de 17 000 \$ en bourses ont pu être remis** — une grande fierté pour notre événement!

Merci à chacun d'avoir contribué à cette journée mémorable.

À l'an prochain! 🏁

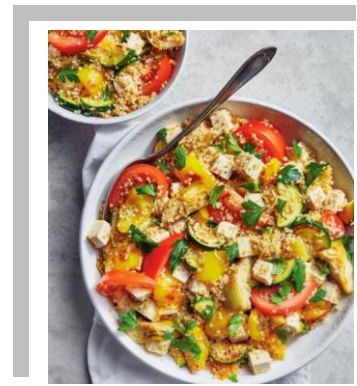


Félicitations à madame Johanne d'Auteuil, qui a remporté notre moitié-moitié au montant de 2604,50 \$

Recette Santé Printanière

Quinoa aux légumes grillés et au tofu

- Préparation 30 min
- Cuisson 30 min
- Portions 4



Préparation

- **Tofu**
 - Déposer le tofu dans un bol résistant à la chaleur.
 - Dans une petite casserole, porter à ébullition l'eau et le sel. Verser le liquide chaud sur le tofu. Laisser macérer le temps de préparer la salade.
- **Salade**
 - Dans la même casserole, porter à ébullition l'eau et le quinoa. Saler. Couvrir et laisser mijoter à feu moyen-doux 15 minutes ou jusqu'à ce qu'il soit al dente. Retirer du feu et laisser reposer 5 minutes. Défaire les grains de quinoa à la fourchette.
 - Entre-temps, dans une grande poêle antiadhésive à feu élevé, cuire le poivron dans 30 ml (2 c. à soupe) de l'huile 2 minutes en remuant. Ajouter les courgettes et poursuivre la cuisson 3 minutes ou jusqu'à ce que les légumes soient bien dorés en remuant à mi-cuisson. Réserver dans un grand bol.
 - Égoutter le tofu. Jeter le liquide.
 - Dans la même poêle toujours à feu élevé, dorer les artichauts dans le reste de l'huile 1 minute. Ajouter l'ail et cuire 1 minute en remuant. Transvider dans le bol.
 - Incorporer le tofu, le quinoa, la tomate, le persil, le zeste et le jus de citron et l'origan aux légumes grillés. Saler et poivrer.

Cheesecake à la brousse, au miel, et fraises



Ingrédients

- 12 spéculoos (biscuits)
- 50 g de [beurre](#) salé fondu
- 250 g de brousse (fromage genre ricotta)
- 3 cuillère(s) à soupe de [miel](#) d'acacia
- 1/2 [citron](#) vert ou jaune bio
- 200 g de [fraises](#) du Périgord IGP
-

Préparation

1. Écrasez les speculoos pour les réduire en fines miettes. Mélangez avec le beurre et tapissez le fond d'un moule à charnière de 20 cm ou un moule rond classique tapissé de papier cuisson (si c'est un moule classique, laissez dépasser le papier cuisson au-dessus du moule pour pouvoir démouler le cheesecake par la suite). Placez au congélateur.
2. Pendant ce temps, mélangez la brousse avec le miel, 1 c. à soupe de jus de citron et le zeste râpé. Étalez sur le fond de biscuits écrasés et placez au frais jusqu'au moment de servir (1 h minimum). Servez accompagné de fraises en morceaux.

Avis aux parents d'un nouveau - né



La ville de Lac-des-Aigles offre aux parents un certificat cadeau au montant de 100.00\$ à utiliser au Dépanneur chez Carolie.

Passez-nous voir au bureau municipal.

N'hésitez pas à nous faire parvenir une photo de votre Nouveau-né que nous afficherons dans le prochain journal municipal.

tania@lacdesaigles.ca



Bonjour je suis bébé Sam Gagnon

Je suis né le 19 janvier 2026

À 21h22

À la naissance je pesais 2588 g

À la naissance je mesurais 49,5 cm

Mon papa s'appelle Jordan Gagnon

Ma maman s'appelle Karen Tardif

Bonjour je suis bébé Floralie Lévesque

Je suis né le 26 janvier 2026

À 13h34

À la naissance je pesais 8 lbs et 4 oz

À la naissance je mesurais 51,5 cm

Mon papa s'appelle Raphaël Lévesque

Ma maman s'appelle Noémie Sirois



🎉 Félicitations à la belle Jeanne Gobeil ! 🎉

Jeanne est la gagnante du tirage de la Semaine de relâche de la Ville de Lac-des-Aigles.

Elle remporte un bon d'achat de 40 \$ au dépanneur Chez Carolie et se mérite le droit de participer au grand tirage régional parmi tous les finalistes pour courir la chance de gagner : une semaine de relâche VIP au Témiscouata (forfait familial à l'étang de pêche Lac-du-Rpos à Saint-Eusèbe)

🍊 Bravo Jeanne et merci à tous les participants !



À la douce mémoire d'
Alex Labrie

C'est avec une profonde tristesse
que la communauté
de Lac-des-Aigles
a appris le décès

d'Alex Labrie,

survenu à Saint-Clément
le 3 mars 2026,
à l'âge de 30 ans et 5 mois.

Fils de M. Rino Labrie
et de Mme Brigitte Bourgoïn,
Alex était un jeune homme
apprécié de tous.

Sa présence, son sourire et
sa personnalité laisseront un
souvenir précieux dans le cœur
de ceux qui ont eu la chance
de le connaître.

Certains êtres quittent ce monde trop tôt, mais
l'empreinte qu'ils laissent dans nos vies ne s'efface jamais.
Alex demeurera présent dans la mémoire et dans le
cœur de sa famille, de ses proches et de toute la
communauté.

La Ville de Lac-des-Aigles offre ses plus sincères
condoléances à sa famille et à tous ceux qui
sont touchés par son départ.

Repose en paix, Tempa.
Tu ne seras jamais oublié.

*Certains départs arrivent beaucoup trop tôt et laissent un immense vide dans nos cœurs.
Nous garderons de toi le souvenir d'une personne unique, avec ta façon bien à toi
de nous montrer ton amour et de marquer nos vies.
Même si tu n'es plus parmi nous, ton souvenir continuera de vivre à travers nous.
Tu resteras à jamais dans nos pensées et dans nos cœurs.*

Animation de Lecture

Le loup magicien

Le loup devient contre toute attente
le meilleur ami d'un lapin magicien...

Mais réussira-t-il à empêcher ses amis loups
(qui eux sont toujours des grands méchants loups)
de manger les lapins qui font désormais
partie de sa famille à lui ?

Magie, magie...

Il faut savoir que les lapins ont plus d'un tour dans leur sac...

Squatec : 24 mars 18h30 Biencourt: 31 mars 18h30

Lac-des-Aigles : 1^{er} avril 18h30

Texte: Laurence Bourguignon
Illustrateur: Michael Derullieux

Maison des Jeunes "La Piôle"



Heures d'ouverture :

Dimanche, lundi et mardi : Fermé

Mercredi et jeudi : 18 h 00 à 20 h 00

11 à 17 ans

Vendredi et samedi : 18 h 00 à 22 h 00

12 à 17 ans

Calendrier des événements à venir en 2026 à Lac-des-Aigles

Vendredi, le 3 avril

Lundi, le 6 avril

Mercredi, le 8 avril

Lundi, le 4 mai

Samedi, le 23 mai

Lundi, le 1^{er} juin

Samedi, le 13 juin

Mercredi, le 24 juin

Jeudi, le 25 juin

Vendredi, le 26 juin

Samedi, le 27 juin

Mercredi, le 1^{er} juillet

Bureau fermé Vendredi Saint

Bureau fermé lundi de Pâques

Réunion du conseil 19h30

Réunion du conseil 19h30

Distribution d'arbres CISEA

Réunion du conseil 19h30

Mini tournoi pompier

Bureau fermé fête de la Saint-Jean

Fête du Canda (remplacement du 1^{er} juillet)

Bureau fermé

Fête du village

Bureau ouvert



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ISABELLE BEAULIEU

75 A, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Horaire

Lundi : 13h30 à 15h00

Mardi : 18h30 à 20h00

Mercredi : 18h30 à 20h00

Pour information 418-779-2300 poste 5

FERMÉ VENDREDI SAINT
LE 3 AVRIL ET LUNDI LE
6 AVRIL
JOYEUSES PÂQUES



HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Horaire du bureau municipal :

Lundi au jeudi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16h.

Vendredi : 8 h à 12 h et ***Fermé à midi***



Pour informations : 418 779-2300 poste 0 et à info@lacdesaigles.ca

CENTRE DES LOISIRS DIANE ROY

3, RUE SIROIS, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Horaire

Lundi au vendredi

à venir...

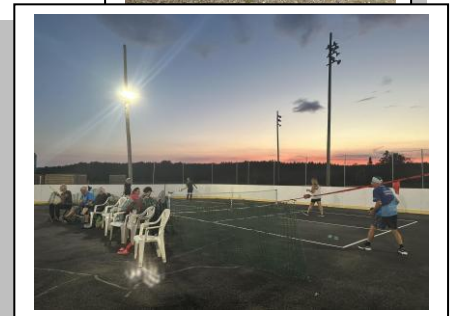
Samedi et dimanche

à venir

Capacité de 76, 125 \$ / location ***Pas de location l'hiver***

Important : La consommation d'alcool est interdite dans nos salles à moins d'obtenir un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'obtention des permis nécessaires est la responsabilité du locataire.

Pour réserver : Via FACEBOOK : Centre des loisirs Diane Roy ou
par téléphone : 418-779-2300



Salle communautaire - 75, rue Principale (sous-sol)

Capacité de 160
125 \$ / location
et 25 \$/hre pour le ménage **s'il y a lieu**



Pour réserver : Téléphoner au 418 779-2300 *poste 0* ou par courriel à tania@lacadesaigles.ca

Pavillon du lac – 5 rue du Quai

Capacité de 209
275\$ / location
8.00 \$ / poche de granules

Important : *La consommation d'alcool est interdite dans nos salles à moins d'obtenir un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'obtention des permis nécessaires est la responsabilité du locataire.*



Pour réserver : Téléphoner au 418 779-2300 *poste 0* ou par courriel à tania@lacadesaigles.ca

Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

PARC NATUR'AILES - POUR LOCATION

- ✓ Deux (2) chalets toutes saisons (style Chalet suisse)
- ✓ Deux (2) chalets toutes saisons (moderne)
- ✓ Six (6) terrains de camping avec tous les services.



Veillez contacter **CISEA**
au 418 779-2739
Ou info@cisealda.com



Membres du conseil municipal et leurs dossiers assignés

Monsieur Michel Dubé, Maire : Urbanisme et Office municipal d'habitation (OMHT)

Monsieur Richard Daigneault, Pro-maire, conseiller siège 1 : Ressources humaines et voirie Saint-Guy

Madame Lison Bourgoïn, conseiller siège 2 : Ressources humaines et RIDT

Madame Chantal Ouellet, conseillère siège 3 : Ressources humaines et sécurité incendie

Monsieur Luc Sirois, conseiller siège 4 : Travaux publics, Loisirs et CDL

Madame Vicky Ouellet, conseiller siège 5 : Urbanismes, Loisirs et CDL

Madame Marie-Pier Ouellet, conseillère siège 6 : RIDT, Bibliothèque et CDL

Employés municipaux

Mme Josée Sirois	Directrice Générale	418 779-2300 p. 1
Mme Francine Beaulieu	Directrice Générale Adjointe	418 779-2300 p. 2
Mme Tania Khan	Adjointe Administrative	418 779-2300 p. 3
Mme Julie Sirois	Aide secrétaire (Lundi et mercredi à LDA)	418 779-2300 p. 4
M. Luc Chiasson	Inspecteur Municipal (Jeudi de 8 : 00 à 16 : 00)	418 779-2300 p. 4
Mme Lise Leblanc	Responsable de la bibliothèque	418 779-2300 p. 5
M. Jonathan Leblanc Breault	Directeur du Service Incendie (Chef)	418-509-8223
M. Yves Caron	Contremaître & Capitaine Pompier	418-730-2859
M. Bernard Paré	Contremaître Quartier St-Guy	418-963-3255
M. Berthier Beaulieu	Responsable des Réseaux Aqueduc et Égout	
M. Luc Caron	Préposé aux travaux publics	
M. Mathieu Lévesque	Préposé aux travaux publics, <i>Contremaitre par intérim</i>	
M. Francis Bolduc	Préposé aux travaux publics Quartier St-Guy	
M. Marco Beaulieu	Journalier sur appel	
Mme Chantal Corbin	Préposée à l'entretien (73 et 75, rue Principale)	

Nous vous souhaitons un magnifique printemps 2026 😊

